

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 NOVEMBRE 2023

N° 2023-12-03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Didier-Claude BLANC.

### Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 11

### Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 13

Exprimées par pouvoirs : 12

**Total (mini 19) : 25**

**Quorum atteint**

### Délégué-es présents-es

#### **1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

#### **9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Kevin QUEYREL, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Yann TRACOL.

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Jean-Christophe CAMP à Kevin QUEYREL, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Nicolas DARAGON à Christelle RUYSSCHAERT, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX, Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Éric RICHARD à Philippe CAHN, Pascale ROCHAS à Lionel TARDY.

Délégué-e excusé-e : Pierre COMBES, Jean-Jacques MONPEYSEN, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Nicole PELOUX, Gérard TENOUX, Danielle TOUCHE.

\*\*\*\*\*

Monsieur Didier-Claude BLANC déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

**Objet : Préservation de l'Azuré de la Sanguisorbe dans les Baronnies provençales -  
Réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt pour construire une animation agricole**

Montant des dépenses PnrBP	2024	2025
Fonctionnement	21 282,32€	18 858,04€
Investissement	0€	0€

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	40 779,20 €	32 112,29 €

**Rapport :**

Le 1<sup>er</sup> vice-président expose,

Afin d'œuvrer à la protection de l'Azuré de la Sanguisorbe sur le territoire des Baronnies provençales (papillon vulnérable en France et bénéficiant d'un Plan National d'Action), le Parc a ouvert en 2023 la possibilité aux agriculteurs de contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Les parcelles agricoles situées dans un zonage spécifiquement désigné pour la présence d'espèces du PNA Papillons de jour étaient éligibles à des MAEC, celles-ci ayant pour but de limiter l'impact des pratiques agricoles sur les populations de papillons.

Cependant, par manque de temps d'animation auprès des agriculteurs et d'une connaissance fine des populations, et également du fait du cadre contraint du PAEC, l'action est restée limitée.

Dans le cadre de sa stratégie environnement – énergie adoptée en juin 2018, la Région Auvergne Rhône Alpes a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sauvegarde d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires pour lesquelles la Région a une responsabilité en termes de conservation. Le papillon Azuré de la Sanguisorbe en fait partie.

Ainsi, le Parc propose de répondre à cet AMI afin d'aller plus loin dans la préservation de l'Azuré de la Sanguisorbe, tout en travaillant en concertation avec la profession agricole.

Les principaux objectifs du projet sont :

- Suivre les populations : poursuivre les suivis sur les stations déjà connues et poursuivre l'inventaire des stations sur le territoire drômois du Parc ;
- Préserver les populations encore existantes par un travail sur les sites en lien avec les agriculteurs ;
- Sensibiliser à la préservation de ce papillon, auprès des agriculteurs, du grand public, des scolaires...

Le projet sera piloté par la chargée de mission agriculture et pastoralisme et la chargée de mission connaissance environnementale, sur la période 2024-2025 et selon le budget et le plan de financement prévisionnel suivant :



DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€)
Prestation accompagnement technique par structure environnementaliste avec fortes compétences sur l'espèce cible	24 947,16 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes AMI espèces emblématiques	32 112,29 €
Impression plaquette de sensibilisation sur l'Azuré de la Sanguisorbe (dépliant 3 volets en 1 000 exemplaires)	500 €	PnrBP (20 %) Autofinancement	8 028,07 €
Animation et pilotage du projet (ingénierie interne PnrBP 63 jours)	12 776,70 €		
Coûts indirects engendrés par l'opération (15% des frais salariaux)	1 916,50 €		
<b>Sous-total</b>	<b>40 140,36 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>40 140,36 €</b>
Frais de mission (5% des frais salariaux)	638,84 €	PnrBp Coûts indirects	638,84 €
<b>Total</b>	<b>40 779,20 €</b>	<b>Total</b>	<b>40 779,20 €</b>

### Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2022-06-07 ayant approuvé les candidatures du Parc au portage de 2 nouveaux PAEC sur la période 2023-2027 ;
- ◆ Considérant les actions déjà engagées sur la préservation de l'Azuré de la Sanguisorbe dans le cadre du PAEC des Baronnies provençales drômoises ;
- ◆ Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt « pour la sauvegarde d'espèces ou des groupes prioritaires » du Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes ;
- ◆ Considérant les mesures I.1.1 « Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel » ; I.1.2 « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité » ; I.2.2 « Favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité » et II.4.1 « Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques » de la Charte du Parc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement présentés ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

